

Article 43 du Règlement

L'IMMIGRATION

L'OCTROI DU STATUT DE RÉFUGIÉS AUX VICTIMES DU SÉISME EN ITALIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, je demande la parole au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que le tremblement de terre qui a dévasté Naples et Salerne a laissé des milliers d'Italiens sans logis et dans la plus grande détresse, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'établir immédiatement un programme permettant aux sans-logis italiens de venir au Canada même s'ils n'ont pas de parents ici ou que, s'ils en ont, ceux-ci n'ont pas les moyens de répondre pour eux, et que le gouvernement fédéral assume les frais de transport et les soins pour un an, comme il l'a fait dans le cas des réfugiés de la mer.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

LA PRÉSENCE DES DÉPUTÉS MINISTÉRIELS AUX SÉANCES DU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que, depuis douze ans, les gouvernements libéraux ont laissé la recherche et le développement se détériorer sensiblement et que le parti libéral a montré sa complète indifférence à l'égard de la recherche et du développement au Canada en n'envoyant aucun député au comité permanent des prévisions budgétaires en général hier, à part le président, pour interroger les représentants du Conseil national de recherches, alors que le parti progressiste conservateur y comptait six députés, je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à envoyer des députés aux séances de comité lorsqu'on y traite de l'état de l'industrie canadienne.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES ROUTES

LA ROUTE DE YELLOWHEAD—LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION À FRAIS PARTAGÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le budget fédéral du 28 octobre instaurait un fonds de développement de l'Ouest, et comme la route de Yellowhead ne peut suffire à l'expansion démographique et industrielle de la région qu'elle dessert, je propose, avec l'appui du député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le ministre des Transports se réunisse sans plus tarder avec les ministres des transports des quatre provinces de l'Ouest et conclue une entente de partage des frais en vue d'améliorer la route de Yellowhead pour qu'elle puisse répondre aux besoins actuels et futurs de la circulation.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MÉTIERS D'ARTS

LA REPRÉSENTATION DU CANADA AUX SALONS INTERNATIONAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'interviens aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Je tiens à féliciter le gouvernement pour avoir récemment parrainé le Salon canadien des métiers d'arts à Manhattan, New York. Tous les députés à la Chambre encouragent les artisans canadiens de toutes les régions du pays à exposer leurs œuvres remarquables partout dans le monde pour attirer l'attention des acheteurs internationaux. Toutefois, malgré que ce salon ait été bien organisé, qu'il ait bénéficié d'une excellente promotion et qu'il ait fait honneur aux artisans canadiens, il a souffert d'une omission criante. Pas un seul artisan des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique n'y a été représenté.

Une voix: C'est une honte!

M. Riis: Il va sans dire que mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et moi-même en avons été extrêmement déçus. Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre exige que lorsque le gouvernement parraine des salons qui se disent canadiens, il veille à ce que toutes les régions du pays y soient représentées afin de démontrer que le Canada n'est pas composé uniquement de l'Ontario et du Québec.

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre une telle motion en délibération. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSOMMATION

LES CONSÉQUENCES D'UNE MAUVAISE RÉCOLTE ÉVENTUELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que des hauts fonctionnaires du gouvernement nous ont prévenu hier qu'à cause du niveau très bas des réserves alimentaires mondiales, une mauvaise récolte l'an prochain provoquerait une flambée des prix analogue à celle qu'a provoquée l'OPEP dans le cas du pétrole en 1973, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):